

Mairie de VAUXRENARD (Rhône)
Arrondissement de Villefranche sur Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 8 Présents : 6 Votants : 6	Date de la séance : 03 juin 2024 Date de la convocation : 28 mai 2024
Présents : MM. DENUELLE Sixte - FOREST Daniel - GULGILMINOTTI Morgan- POURREYRON Cyril – Mmes PRELE Chrystel - ROCHER Rollande Absent excusé : MM. DORY Sylvain – SAVOYE Marc	

Le Conseil Municipal de la commune de VAUXRENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, Maire.

Règlement intérieur salle des fêtes

M. le Maire propose de compléter le règlement intérieur de la salle des fêtes pris lors de la délibération n°2017-11-44.

Il présente le nouveau projet de règlement intérieur mis en annexe de la délibération.

Les tarifs de location restent inchangés soit :

Associations de Vauxrenard :

Salle : gratuit

Micro possible

Vidéos projecteurs : 50.00 €

Caution salle : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge d'accès gratuit, le badge supplémentaire 10.00 €

Particuliers de Vauxrenard :

Salle : 400.00 €, gratuité lors d'un vin d'honneur à l'occasion de funérailles organisées à Vauxrenard moyennant un don à une association communale par décision du maire.

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge gratuit, en cas de perte facturation de 25.00 €.

Associations extérieures à Vauxrenard :

Salle : 570.00 €

Micro possible

Vidéos projecteurs : 50.00 €

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge d'accès gratuit, en cas de perte facturation de 25.00 €

Particuliers extérieurs à Vauxrenard :

Salle : 570.00 €

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge d'accès gratuit, en cas de perte facturation de 25.00 €

Il est proposé de supprimer le tarif concernant la location pour les entreprises, séminaires, réunions.

Accusé de réception en préfecture

069-2169900-2024-06-13_10-00

Reçu le 13/06/2024

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide

- **D'autoriser** la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

- **De supprimer** la ligne tarifaire concernant la location pour les entreprises, séminaires et réunions

Ainsi fait et délibéré, à VAUXRENARD, les jours mois et an que sus dits.

Le Maire,

Sixte DENUILLE

